

# Les syndicats n'ont aucun pouvoir !

## ■ L'origine de cette idée :

Les salariés observent les Organisations Syndicales (OS) qui revendiquent, mobilisent, manifestent, ... et ne perçoivent quasiment jamais une transformation immédiate de leurs exigences en résultats concrets. Par ailleurs, c'est la direction de l'entreprise qui décide et qui octroie telle ou telle mesure. Enfin, les OS se plaignent de ne pas être entendues, voire méprisées.

## ■ Le pourquoi :

Le syndicalisme français n'a pas été construit sur un mode de « co-gestion » de l'entreprise. Le patron reste le décideur et « Les syndicats professionnels ont exclusivement pour objet l'étude et la défense des droits ainsi que des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, des personnes mentionnées dans leurs statuts » (Article L2131-1 du Code du Travail). C'est aussi la raison pour laquelle les Institutions Représentatives du Personnel (IRP) sont consultatives. De fait l'action syndicale est un travail d'influence, de conviction qui produit souvent des effets à moyen, voire long terme.

## ■ Ce qu'il faut en retenir :

Le pouvoir d'une OS existe mais ce n'est pas un pouvoir décisionnel. Il réside dans sa capacité à créer un rapport de force favorable à ses revendications. Ce dernier passe à la fois par sa représentativité dans l'entreprise, son nombre d'adhérents, sa capacité à produire des idées, des propositions, des contre-propositions et à mobiliser les salariés. Oui les syndicats ne décident pas mais l'histoire nous montre qu'ils influencent fortement (la sécurité sociale, les congés payés, les salaires, la réduction du temps de travail, etc ...). D'ailleurs, la législation tend à laisser de plus en plus de place aux organisations syndicales quitte à en faire un préalable obligatoire à toute loi concernant les mesures sociales.